# CONSEIL DE L' EUROPE COUNCIL OF EUROPE 

# COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS 

Cérémonie d'ouverture de la Session
(3 oc'cobre 1960, 9 heures 30 )

## ALLOCUIION DU SECRETAIRE GENPRAI

Honsieur le Président, Messieurs de la Cour,
Lorsque, il y a un peu plus d'un an, nous avons assisté à la constitution de la Cour européenne des Droits de l'Homme, notie satisfaction était grande de voir que l'édifice commenć le 4 novembre 1950 à Rome était achevé. In effet, avec la Coup, pierre angulaire de l'édifice, étcit réalisé l'équilibre nicessaire aux oeuvres appelées à durer. Voici qu'aujoura'hui la Cour est prête à ouvrir au public sa première audience.

Il n'appartuent pas au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à l'occasion de cette brève cérémonie, de dégager aujourd'hui devant les éminents juristes qui compoaent la cour, l'apport de la Convention en droit international. Qu'il lui soit zomplement perinis de dire que, pour nous Européens, cette Convention est l'expression du patrimozne commun d'idéaux et de むiaditions politiques qui constituent la base des institutions de cous les pays épris de liberté et de prémímence du droit.

Puis-je préciser deux points :

- Aux termes de la Convention, les membres de la Commission et de la Cour siegent à titre individuel. Elus par les orcanes du Conseil de l'Europe pour participer à la mise en
$\operatorname{CDH}(60) 5 \quad-2-$
oeuvre d'une Convention conclue dans le cadre du Conseil de 1'Europe, ils sont cependant entièrement indépendants non seulement vis-à-vis de leur propre Gouvernement, mais aussi à l'écard des organes du Conseil qui les ont désignés. Leur pleine independance est en efféc la meilleure garantie du droit à une Donne administration de la justice, qui figure parmi les droits protégés par la Convention.
- Ma deuxième remarque a trait à la salle où la Cour siège et qui abrite normalement les réunions du Comité des Iínistres. Il s'agit là d'une solution que je souhaite provisoire puisque déjà des plans sont dressés pour l'aménagement des salles d'audiences dignes d'accueillir les hauts magistrats de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Je ne voudrais pas terminer ces quelques mots sans ảresser mes remerciements à tous ceux grâce à gui nous pouvons aujourd'hui nous montrer plus que jamais fiers de l'oeuvre rćalisée par le Conseil de l'Europe dans le domaine des Droits de I'Homme.

## ALIOCUTION DE LORD YCNAIR

Mionsieur le Secrétaire Général aảjoint, Messieurs,
Comme l'a inaiqué le Secrétaire Général adjoint, ce jour marque une nouvelle étape importante dans l'évolution iu mouvement européen pour la sauvegarde des Droits de l'Homme. Tes auteurs de la Convention europenne et les gouvernement: gui l'ont signée et ratifiée ont bien précisé qu'ils ne sauraient se contenter d'une simple déclaration des Droits de ltorme, mais qu'il leur falloit ausi créer les organes nóce:cares pour asturcer l'application effoctive de la Convention.

Ces organes sont au nomure de ceux : la Commission européenne, qui a comméc ses travaux il y a six ans et a déjà contrijué notailenent à l'interprétation et à lapplication de la Convention, et la Cour européenne, qui ouviira aujourd'hui ses débate sui la premiere affaire dont elle ait cti saisie. L'article 43 de la Convention est ainsi libelle :
"Pour l'examen de chaque affaire portée devant elle, la Cour est constituée en une Chambre composée de sejt juges. En feront partie dofince le juge ressortiscant de tout Etat intérezsé ou, à difaut, une personne de son choix pour sićger en qualit́c de juge; les noms des autres juge sont tirés au sort, avant le début de l'examen de l'affaire, par les soins du Président."

Ces dispositions ayant été observćes, la Chambre est compost́e des juces dont les noms suivent :

NM. Cassin, Naridakis, Rodenbourg, McGonigal, Balladoreこallieri, Arnalůs, Arik et M. Verdross en gualite de juge suppléant.
M. René Cassin, en sa gualité de Vice-Président de la Cour , présidera la Chambre ainsí constituée.

La Cour va maintenant s'ajourner et la Chambre se réunira séance tenante.

